



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 31 mars 2022, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL Maire de BEY

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Henri PORNON, Philippe MARECHAL, Alexandre DESPRAS, Karyl THEVENIN, Mmes Angélique SAUTIER, Agnès LAURENT, Emilie SANTE

Absents, excusés : Madame Patricia GASTEBOIS (Pouvoir à Monsieur Michal GADIOLET)

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 04/02/2022.

- **ADOpte**, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention le compte administratif de l'exercice 2021 du budget photovoltaïque arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2020	1 456,60 €	- 830,31 €
Dépenses de l'exercice	1 824,00 €	150,00 €
Recettes de l'exercice	2 703,83 €	2 706,31 €
Part à affecter	1 506,12 €	
Résultat de l'exercice 2021	879,83 €	2 556,31 €
Résultat d'ensemble	<u>1 506,12 €</u>	<u>1 726,00 €</u>
Reste à Réaliser		0.00 €
Report au fonctionnement cpte 002	1 506,12 €	
Report à l'investissement cpte 001		<u>1 726,00 €</u>
Affectation cpte 1068		<u>0 €</u>

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget **photovoltaïque**

- DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2022 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- **Report de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 1 506,12 €.**

- ADOpte, à l'unanimité des membres présents et représentés le budget photovoltaïque. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES	4 156,12 €
RECETTES	4 156,12 €

Investissement

DEPENSES	5 682,12 €
RECETTES	5 682,12 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'amortissement sur 10 ans des travaux d'enfouissement des réseaux aux Baudets ainsi que l'amortissement du fonds de concours lié à ces travaux.

- **ADOPTE**, par 9 voix pour 0 contre et 0 abstention le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Commune arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2020	164 727.89 €	41 829.55 €
Dépenses de l'exercice	151 412.85 €	322 604.32 €
Recettes de l'exercice	203 738.62 €	158 832.98 €
Part à affecter	217 053.66 €	-121 941.29 €
Résultat de l'exercice 2021	52 325.77 €	-95 600,89€
Résultat d'ensemble	159 483.21 €	-53 771.34 €
Reste à Réaliser Dépenses		25 371.00 €
Restes à réaliser Recettes		25 652.00 €
Report au fonctionnement cpte 002	105 992.87 €	
Report à l'investissement cpte 001		-53 771,34 €
Affectation cpte 1068		53 490.34 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget Commune.

- **DECIDE** sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2022 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 53 490.34 €.

- report la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 105 992.87 €.

- **ADOPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés le budget Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES	266 187.47€
RECETTES	266 187.47 €

Investissement

DEPENSES	256 714.15 €
RECETTES	256 714.15 €

- **DECIDE** par vote de ne pas augmenter le taux de 1% comme proposé.
- **FIXE**, les taux d'imposition inchangés pour l'année 2022 comme suit :

	Taux année 2022
Taxe foncière	26.85 %
Taxe foncière non bâti	39.01 %

- **DONNE** son accord pour l'achat de la parcelle B151 pour un montant de 250 euros, les frais de notaire étant à la charge de la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous documents à intervenir dans ce dossier pour le cas où l'offre d'achat est acceptée par le propriétaire de la parcelle.
- **DONNE** son accord pour l'achat de panneaux directionnels et de poteaux pour le balisage d'un sentier découverte sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

Le Maire
Michel GENTIL

